

Compte-rendu de l'Assemblée Sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre – 28 mai 2019 Version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre
Responsables de la préparation du document	Hélène Louppe - Marc Schaus - Keziah D'Andrea
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Liste des participants Présentation Greenotec et Présentation projet Diversimpact

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance et approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle du 8 novembre 2018
2. Pérenniser son exploitation grâce à l'agriculture de conservation – Par Simon Dierickx - Greenotec
3. Le mouton comme outil agronomique au service des cultures – Cyril Régibeau – Collège des Producteurs
4. Actualité du Collège des Producteurs
5. Divers

III. Désignation d'un Président de séance et approbation de l'ordre du jour et du PV de l'Assemblée sectorielle précédente.

Monsieur Michel Mathieu est désigné comme président de séance. L'ordre du jour de la présente Assemblée et le PV de l'Assemblée Sectorielle du 8 novembre 2018 sont approuvés sans modification.

IV. Pérenniser son exploitation grâce à l'agriculture de conservation – Greenotec

Cf présentation en annexe

Greenotec est un groupement d'agriculteurs dont l'objet est d'expérimenter et conseiller les agriculteurs sur la mise en place d'un système d'agriculture de conservation sur leur exploitation. Ils s'inspirent notamment d'agriculteurs français en vue de la transposer à l'échelle de la Wallonie.

Ils travaillent en collaboration avec le SPW et les centres de recherches pour valider les expérimentations qu'ils réalisent dans les champs.



Suite à l'exposé de Simon Dierickx, il est souligné, par les producteurs présents, l'importance de nuancer la présentation de certains résultats, ceci en vue d'éviter les raccourcis pourraient être faits par des responsables politiques qui pourraient penser que ce système est la solution idéale. Par exemple, dans la présentation, la diminution de consommation de carburant est soulignée comme un grand avantage mais lorsque le sol n'est pas travaillé, les intrants chimiques sont indispensables. Il peut également y avoir des problèmes de vulpin.

Les agriculteurs sont inquiets de devoir subir d'autres contraintes supplémentaires, pas toujours d'application sur leur exploitation.

La réalité du terrain n'est pas souvent prise en compte et les agriculteurs souffrent parfois du manque de réflexion du monde politique, certaines législations étant parfois aberrantes.

Il est important de garder l'objectif d'un rendement économique pour l'agriculteur. C'est le point essentiel de leur activité.

Monsieur Dierickx tient à préciser que sa présentation est destinée aux agriculteurs, afin de les sensibiliser et les convaincre des avantages de ces pratiques agricoles, comme la diminution de l'érosion et l'augmentation de la biodiversité. Par contre, Greenotec est très attentif, lors de ses contacts avec le monde politique, à rappeler que le glyphosate est indispensable actuellement pour l'agriculture de conservation. Il est important d'apporter une information complète aux représentants politiques.

V. Le mouton comme outil agronomique au service des cultures – Collège des Producteurs

Cf La présentation se trouve en annexe de ce document.

La présentation est faite par Cyril Régibeau, qui travaille pour le secteur ovin au sein du Collège des Producteurs.

Il est engagé actuellement sur le projet européen « Diversimpact » qui a pour but la diversification des cultures européennes afin d'allonger les rotations et de donner davantage de diversité au niveau des cultures. Il travaille sur un cas d'étude précis : valoriser les couverts de culture par le pâturage des moutons.

Il s'agit de favoriser un partenariat entre les éleveurs et les céréaliers pour valoriser leurs couverts. Cela pourrait avoir un impact positif aussi bien pour le cultivateur que l'éleveur.

VI. Actualité du Collège des Producteurs

Plans de développement de filières

3 plans de développement ont été réalisés par le Collège des Producteurs pour le secteur des grandes cultures :

- Un plan concernant les céréales alimentaires
- Un plan concernant l'orge brassicole
- Un plan concernant les protéines végétales.

Ces plans sont disponibles sur le site internet www.filagri.be.

Le plan sur les protéines végétales a été demandé par le Cabinet du Ministre de l'agriculture début 2019 et le timing a été très serré (un mois), il est donc moins abouti que les précédents. Il s'agit plus d'un état des lieux de la situation en vue d'un futur projet dédié au développement des protéines végétales. Ce plan a été remis au Cabinet t mais il n'a pas encore été validé.



Ces plans contenaient une série de recommandations pour des actions ciblées au niveau de l'encadrement, de la recherche, de la promotion, de la législation, du soutien à l'investissement et de l'information sur les filières.

Celaagri

Il s'agit d'un nouveau site Internet développé par le Collège des Producteurs et qui vise à remettre au cœur du débat la réalité des productions agricoles wallonnes. Le nom de ce site est la contraction de Cellule agriculture. Il est né de la fusion des sites Cellule d'information viande et lait et a été étendu au végétal et au secteur bio.

Plusieurs thèmes y sont abordés : les filières agricoles, le bien-être animal, l'environnement, l'alimentation et la traçabilité, et le bio de manière transversale.

La parole y est donnée également aux agriculteurs à travers des capsules vidéo.

Le site a aussi une partie FAQ, avec la possibilité pour les visiteurs d'y poser leurs questions.

Un groupement d'expert participe à l'élaboration du contenu du site. Il s'agit d'experts de tous bords, des scientifiques du CRA-W, des universités agronomiques, mais également des diététiciens, des médecins... Ceci afin d'apporter une information la plus neutre possible. Le but est d'arriver à trouver un compromis sur certains thèmes.

Dans les questions posées lors du lancement du site, il y a par exemple « Quelles mesures sont prises au niveau de la PAC concernant les changements climatiques ? ». Ce type de questions ne nécessite pas de consulter des experts car la réponse à y apporter est factuelle. Par contre, d'autres sont plus polémiques comme celles sur les résidus de pesticides dans l'alimentation, l'eau et l'air. Au niveau de la question des pesticides, il est difficile de trouver un consensus validé par les experts. Une proposition de réponse est rédigée et soumise à un panel d'experts, qui amende le texte, cela peut parfois prendre du temps.

Une réunion générale sera organisée en septembre avec tous les experts qui sont concernés par les différents domaines abordés sur ce site et le point sera fait. Il est important de « recruter » un maximum d'experts avec des points de vue différents afin d'apporter l'information la plus complète possible.

Prix juste

Le label « Prix juste » a été lancé il y a deux ans par le Collège des Producteurs.

Actuellement, il y a eu 59 demandes de certification, dont 37 ont déjà aboutis. Cette demande de labellisation pouvant être introduite de manière individuelle ou pour un groupement d'agriculteurs, ces demandes concernent en tout plus de 1.200 producteurs.

Tous les dossiers introduits pour la labellisation sont traités individuellement car tous les cas sont différents. Certains producteurs travaillent déjà avec des normes similaires à celles demandées par le cahier des charges « Prix juste », tandis que pour d'autres, il faut partir de zéro, calculer les coûts de production. Certains dossiers aboutissent donc plus vite que d'autres.

Pour l'instant, une série de relations avec différentes enseignes de grandes surfaces a été mises en place. Par exemple, l'enseigne Carrefour participe à la rédaction d'une charte qui prendrait en compte les intérêts des producteurs. Des négociations avec Delhaize ont aboutis pour un aquaculteur, qui a pu obtenir une augmentation de 15 % sur base des éléments qui ont été calculés. Des actions sont également menées avec d'autres enseignes mais il n'est pas toujours facile d'obtenir une augmentation du prix payé aux producteurs.

Pour les produits issus des grandes cultures, les Moulins de Statte ont obtenu la labellisation « Prix juste » pour leur farine pain Bayard. Les 4 fermes (association de 4 agriculteurs) ont également obtenu la labellisation pour leur production de lentilles et de quinoa. Une première bière a également été labellisée : la « Blanche de Liège », développée par la brasserie Val-Dieu.

Pour le secteur Pommes de terre, un producteur de la région de Tournai a également obtenu le label.



La charte du vivre ensemble

Le Collège des Producteurs a élaboré en collaboration avec des organisations participantes une charte pour la bonne utilisation des produits phytosanitaires. Le groupe de travail était composé de :

- Producteurs : Michel Mathieu, Fabrice Flamend, Etienne Ernoux, Serge Fallon, J-Y Vancompernelle et Daniel Colienne
- Organisations agricoles : FWA, Fugea, Bauernbund
- Organismes de Recherches et Encadrement : CRA-W, Protect'eau, Comité Régional Phyto, GAWI
- UVCW (Union des Villes et Communes Wallonnes) et l'institut Eco-Conseil
- La DGO - Département de l'environnement et de l'eau
- IEW (Inter Environnement Wallonie).

L'objectif de cette charte est de favoriser le dialogue entre producteurs, riverains et communes à travers différentes actions mises en avant par le groupe de travail et suite à une enquête auprès des producteurs (+/- 700 répondants).

Cette charte pourrait servir d'outil pour donner un cadre d'apaisement en trouvant des solutions locales adaptées aux réalités de chacun.

Ce groupe de travail est parvenu à un accord, à l'exception d'IEW qui a souhaité ajouter des points supplémentaires qui ne pouvaient pas trouver de consensus au sein de ce GT. Leurs exigences étaient parfois extrêmes avec des demandes chiffrées sur, par exemple, la vitesse de vent. L'accent était trop mis sur les obligations des agriculteurs et ces exigences étaient équivalentes à une législation.

Cette Charte a été déposée au Cabinet du Ministre Di Antonio. L'avenir de cette charte n'est pas certain, car il y aura sans doute un changement de parti au niveau du portefeuille de l'agriculture.

Le Collège s'engage à assurer le suivi de cette charte auprès du nouveau Ministre, afin que ce travail n'ait pas été réalisé en vain. Cela serait plus facile si cette charte était soutenue par tous.

Cette charte, en l'état, peut déjà servir d'outil aux agriculteurs et aux organisations agricoles, elle prendra provisoirement la dénomination de "référentiel du vivre ensemble- lié à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole en Wallonie"

Manger demain – alimentation durable en Wallonie

Ce nouveau projet a été mis en place par le Cabinet du Ministre Di Antonio suite aux assises wallonnes de l'alimentation durable qui ont eu lieu en 2017-2018.

L'objectif est d'accélérer la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie. Pour sa mise en place, une nouvelle équipe a été engagée au sein de l'Asbl Socopro, qui assure déjà la partie administrative du Collège des Producteurs.

La première phase de ce projet est la mise en place de cantines durables, à travers le Green Deal pour les cuisines de collectivités.

Les six axes de travail sont :

- Des produits locaux et de saison
- Des produits respectueux de l'environnement et des animaux
- Des produits équitables
- Des repas sains, équilibrés et savoureux
- La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets
- L'inclusion sociale.

Les signataires de ce Green Deal ont une obligation d'efforts, pas de résultat.



Ce projet sera développé sur 3 ans. Pour l’instant, 300 signataires se sont engagés pour le Green Deal.

Il est bien de souligner que les objectifs de ce plan sont pour 2030, 50% des volumes de repas des cantines wallonnes soient issus de produits wallons dont 20% du bio. Ce projet ne concerne donc pas uniquement le bio mais bien les productions wallonnes et de qualité.

Sites et réseaux sociaux - Collège des producteurs

Le Collège des Producteurs est présent sur les réseaux sociaux ainsi qu’à travers différents sites internet :

- www.collegedesproducteurs.be - rapports, PV des assemblées sectorielles, avis, ...
- www.filagri.be – actualité et événements des filières agricoles
- www.easyagri.com – achat ou vente des animaux de rente
- www.prixjuste.be – information sur le label Prix juste
- www.celagri.be – cellule d’informations sur les productions agricoles wallonnes.

VII. Divers

Organisation de la prochaine AS

L’idée d’une visite sur le terrain, comme par exemple d’une coopérative (SCAR) ou d’une usine de transformation de pommes de terre est soulevée. La visite de la nouvelle sucrerie pourra être organisée lorsque les travaux seront terminés.

Il est demandé de traiter du sujet de l’impact du réchauffement climatique sur l’agriculture, car les phénomènes exceptionnels se multiplient ces dernières années, et cela aura également un impact économique sur la filière.

VIII. Liste de présences

<u>Producteurs</u>	<u>Non-producteurs</u>
Anne BEDORET	Rémy BLANCHARD, ULg
Anne CASTEL	Mathieu BONNAVE, PNPE
Benoît DELCOURT	Eugénie CONINCK, CRPHYTO
Fabrice FLAMEND	Simon DIERICKX, GREENOTEC
Henri LHOEST	Bérengère LABYE, SPW
Olivier MAHIEU	Pierre VEREECKE, FIWAP
Michel MATHIEU	
Damien PUSSEMIER	<u>Socopro</u>
Marc TACK	Aline BOURSAULT
	Keziah D’ANDREA
<u>Excusés</u>	Hélène LOUPPE
Etienne ERNOUX	Cyril REGIBEAU
	Marc SCHAUS